

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 19/11/2012**  
**COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL**

Date de convocation : 6/11/2012  
Nombre de conseillers : en exercice 15  
  présents 12  
  votants 12

L'an deux mille douze et le dix neuf novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert BUISSON, Maire

Présents : Mmes et Ms Albert BUISSON, Henri CAZES, Jean MELAY, Christelle GUIONNEAU, Ghislaine ZAMORA, Gérard CAMBON, Stéphane GILLET, Jean-Pierre LOCATELLI, Christian MATHIEU, Marie-Thérèse PICAT, Chéryl ROLLAND, Joseph ZARWANSKI

Absents : Mmes et Ms. Daphnée LEBON, Aymeric MARTIN, Guy OCHIER

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Monsieur Henri CAZES, secrétaire de séance

**LECTURE DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15/10/2012**

Mme Zamora demande que la situation ne soit pas précisée pour le logement T4  
Le Conseil Municipal approuve le compte rendu à l'unanimité.

**DELIBERATION POUR LE CONTRAT D'UNE MACHINE A AFFRANCHIR**

La commune a reçu une proposition de la société PITNEY BOWES pour un contrat annuel :  
La machine pèse la lettre, imprime le timbre et le logo de la commune.  
La Location serait de 25,90€/mois  
Affranchissement moindre : 53 cts au lieu de 60 cts par exemple.  
Sur une année, le gain prévisionnel est intéressant.  
Le conseil, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat..

**FUSION DES DEUX COMMUNAUTES DE COMMUNES**

Monsieur le Maire rappelle la fusion des communautés de communes de Vercors Isère et Vinay.

**\*Le système de représentation des communes** reste inchangé, soit : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune et 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant supplémentaires par tranche de 500 habitants.

Pour l'Albenc le nombre de représentants sera de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants

Le Conseil Municipal approuve ce mode de représentation.

**\*Election des délégués pour l'Albenc :**

Monsieur le Maire propose de garder les mêmes représentants. Le conseil élit :

**Titulaires :**

Albert BUISSON  
Henri CAZES  
Gérard CAMBON

**Suppléants**

Christian MATHIEU  
Joseph ZARWANSKI  
Christelle GUIONNEAU

**\*Nom de la nouvelle structure** : le bureau a choisi : Communauté de Communes Chambaran, Vinay, Vercors (CCCVV).

Le Conseil regrette que cette dénomination soit trop longue mais adopte néanmoins cette proposition.

## **DELIBERATION POUR VALIDER LES NOUVELLES SURFACES DES COMMERCES ET DES LOGEMENTS**

La société SINTEGRA a fourni les nouveaux plans et le tableau des surfaces. Les nouvelles surfaces sont réduites de 1m<sup>2</sup> maximum par rapport aux anciennes surfaces.

Le Conseil Municipal valide le nouveau tableau des surfaces.

Les deux T4 invendus feront l'objet de nouvelles annonces. Ils sont visitables et livrables en mars 2013.

Le prix de vente indiqué dans les contrats de pré-réservation est inchangés. Il sera modifié uniquement pour les 2 appartements pour lesquels il y avait une confusion de surface entre les balcons (T2 et T4)

## **DELIBERATION POUR LA LOCATION-VENTE DU CABINET DENTAIRE**

Monsieur CHEMLA a rencontré Albert BUISSON, Jean MELAY et Ghislaine ZAMORA.

Il annonce son intention de poursuivre son activité et de signer un acte de location-vente conforme au protocole d'accord, validé le 23 janvier 2012.

Le Conseil Municipal propose que le contrat soit rédigé par Maître Schuld, avocate et signé chez Me Aubry Flaus, Notaire, selon les clauses du protocole.

## **DELIBERATION POUR LE RECENSEMENT**

Les deux agents recenseurs qui ont présenté leur candidature sont retenues, il s'agit de Mmes PEVET et RAMIER. M. CAZES présente de nouvelles indemnités calculées à partir de la dotation forfaitaire.

Le Conseil Municipal approuve les nouvelles indemnités

## **DM SUR LE BUDGET DES COMMERCES**

Deux décisions modificatives sont nécessaires pour le budget des commerces :

Pour anticiper un remboursement du prêt à court terme (2700€ à prévoir)

616	-200 €
6226	-400 €
6061	-1000 €
63513	-1100 €
66111	+2700 €

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents

En ce qui concerne les huit logements qui seront vendus en l'état futur d'achèvement, Monsieur le Receveur municipal a apporté les précisions suivantes : pendant l'opération les dépenses et recettes doivent être constatées en dépenses d'investissement compte 4581/45 et en recettes d'investissement compte 4582/45. Monsieur le Maire propose donc une décision modificative :

RI	cpte 165	- 650 464
RI	cpte4582/45	+650 464

DI	cpte 2313	- 650 464
DI	cpte 4581/45	+650 464

## **SITUATION D'ANTHONY GENTIL**

Le Conseil Municipal, suivant le sentiment de l'équipe municipale présenté par Henri CAZES, adjoint en charge du personnel, propose le renouvellement pour 6 mois du CDD d'Anthony GENTIL.

Le Conseil Municipal souhaite qu'il puisse bénéficier des contrats d'avenir.

## **LOGEMENTS OPAC**

\*Disponibilité de 3 logements T3 OPAC

3 demandes ont été déposées et sont retenues par le Conseil Municipal

Pour le T5 de la rue Jocelyn, Mme ZAMORA présente 3 dossiers. Le Conseil Municipal a attribué le logement à la famille A, par 8 voix sur 12.

Le logement situé au-dessus de l'ancienne poste a été proposé à la location sur le site de la commune et le « bon coin ». L'état des lieux de ce logement sera fait par l'OPAC, en présence du locataire sortant, le vendredi 23 novembre.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Subvention pour les jeunes licenciés de la section rollers**

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif 2012, la Subvention accordée aux associations et sections de la MJC pour les jeunes sportifs licenciés de moins de 14 ans avait été reconduite. Le roller vient de fournir le nombre de jeunes concernés :  $27 * 15 \text{ €} = 405 \text{ €}$  cette somme sera prélevée sur la somme inscrite pour cela au compte 6574

### **Traitement des ordures ménagères**

Les conseillers municipaux donnent leur avis sur la redevance incitative.

Ils constatent que la situation se dégrade. Certains souhaitent l'ouverture des containers sans carte, d'autres pensent qu'il faut conserver le système en l'améliorant (hygiène, dépôts plus réduits) et en accentuant la répression. Une réunion sera organisée à destination de tous les élus du secteur, par le SICTOM, le 1<sup>er</sup> décembre à Saint Marcellin.

Fait à L'Albenc le 22/11/2012

Albert BUISSON,  
Maire de L'ALBENC  
Affichage du 24/11/2012 au 24/12/2012